

Procédure d'inscription

Table des matières

Introduction	2
Procédure d'inscription dématérialisée	4
Etape 1 - Pré-inscription en ligne	5
Etape 2 - Connexion à l'espace candidat et dépôt du dossier d'inscription	8
Etape 3 - Validation du dépôt du dossier d'inscription	10
Etape 4 - Dépôt des pièces justificatives	11
Votre espace candidat	12
Documents concours ou examens : brochure/guide, arrêté d'ouverture, notes de cadrage	13

Introduction

Vous souhaitez vous inscrire à un concours ou à un examen professionnel organisé en 2021 par le Centre de gestion de l'Isère.

Le présent document a pour objet de vous guider tout au long de votre inscription, qui s'effectue de façon dématérialisée, en 4 étapes :

- 1. La pré-inscription en ligne
- 2. La connexion à l'espace candidat pour le dépôt dématérialisé du dossier d'inscription
- 3. La validation du dépôt du dossier d'inscription
- 4. Le dépôt des pièces justificatives

Chacune de ces étapes est détaillée dans le présent document et illustrée par des images écran.

* * *

Avant de débuter l'inscription, vous devez disposer du logiciel Adobe Reader pour enregistrer le dossier d'inscription en .pdf.

* * *

Soyez attentif à la constitution de votre dossier d'inscription et aux pièces requises.

Soyez attentif à la date limite de dépôt ou d'expédition de celui-ci. Cette date est indiquée dans le dossier d'inscription et sur le calendrier en ligne.

* * *

Votre dossier doit être déposé par voie dématérialisée sur votre espace candidat.

A défaut, vous pouvez :

Transmettre votre dossier d'inscription par voie postale à l'adresse suivante, avant minuit, cachet du prestataire faisant foi :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère 416 rue des Universités - CS 50097 38401 SAINT MARTIN D'HÈRES

Attention : vérifiez que l'affranchissement soit suffisant : tous les courriers taxés au destinataire seront refusés et ne pourront valablement pas faire l'objet d'un deuxième envoi après la date limite de dépôt des dossiers.

- Ou déposer votre dossier d'inscription dans les locaux du Centre de gestion aux heures d'ouverture suivantes :
 - Lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 - Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

* * *

L'utilisation de l'espace candidat est nécessaire, même si le dossier d'inscription est envoyé par voie postale ou déposé au Centre de gestion de l'Isère. L'identifiant, le mot de passe et le lien d'accès à cet espace vous seront transmis par mail.

Tout dossier d'inscription déposé sur l'espace candidat, adressé ou déposé à l'accueil du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère **qui ne serait pas le dossier généré par l'application sera rejeté.**

Exemples : Dossier d'un autre candidat photocopié et corrigé manuellement ou de façon informatique Dossier d'un autre CDG Copie d'écrans Dossier sur papier libre, modèle rédigé par le candidat Etc ...

Les modifications des coordonnées personnelles sont possibles à tout moment par simple mail adressé à l'adresse suivante : <u>concours@cdg38.fr</u>.

* * *

Les candidats signaleront tout changement dans le dossier au plus tôt au service concours afin de mettre à jour les dossiers d'inscription, par simple mail adressé à l'adresse suivante : <u>concours@cdg38.fr</u>.



N'hésitez pas à contacter le service concours pour une aide à la pré-inscription au 04 76 33 20 30.

Mention RGPD

Les renseignements qui sont demandés aux candidats sur le dossier d'inscription, sont exclusivement réservés au traitement informatisé de leur candidature et destinés à la seule administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) garantissent aux candidats un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Ces données sont conservées pour une durée de 5 ans à réception de leur candidature.

Conformément aux dispositions en vigueur, les candidats peuvent exercer ce droit d'accès auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 416 rue des Universités – CS 50097, 38401 SAINT MARTIN D'HÈRES, tél. 04 76 33 20 30, mail : <u>concours@cdg38.fr</u>.

Procédure d'inscription dématérialisée

1. La pré-inscription en ligne

Cette première étape est possible durant la période d'ouverture des pré-inscriptions. Elle constitue en la création de votre dossier. La validation de cette première étape vous donne ensuite accès à votre espace candidat.

2. La connexion à l'espace candidat et le dépôt du dossier

Le dossier généré lors de l'étape 1, doit être déposé dans votre espace candidat. Pour ce faire, il convient de vous connecter à cet espace selon la procédure décrite ci-après.

3. La validation du dépôt du dossier d'inscription

Votre inscription ne sera définitive qu'après la validation du dépôt de votre dossier d'inscription clôture de l'inscription par le candidat.

Attention : respectez la date limite de dépôt du dossier d'inscription.

4. Le dépôt des pièces justificatives

Le dépôt des pièces justificatives peut s'effectuer pendant ou après la validation de l'inscription. Il convient cependant de bien respecter la date limite fixée pour chaque pièce.

En cas d'erreur de saisie :

En cas d'erreur de saisie après validation de la pré-inscription et avant le dépôt du dossier sur votre espace candidat, vous avez deux solutions :

- Si l'erreur concerne la voie d'accès, la spécialité ou l'option : vous devez effectuer une nouvelle pré-inscription. Cette démarche ne sera possible que jusqu'à la date de clôture des inscriptions.
- Si l'erreur concerne une autre information : vous pouvez corriger votre dossier de préinscription <u>en rouge exclusivement sur le document .pdf.</u>

Vous pouvez également transmettre un mail avec les corrections à apporter au service concours qui se chargera de procéder aux corrections à l'adresse suivante : <u>concours@cdg38.fr</u>.

En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier déposé, les services du Centre de gestion donneront foi aux corrections inscrites en rouge.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le service concours soit par mail à <u>concours@cdg38.fr</u>, soit par téléphone au **04 76 33 20 30**.

Etape 1 - Pré-inscription en ligne

Pour débuter l'inscription, rendez-vous :

- > sur le site régional des concours à l'adresse suivante : https://www.cdg-aura.fr/,
 - o rubrique : « Rechercher un concours ou un examen »
 - o puis cliquer sur le grade recherché
 - vous arrivez alors sur la fiche du grade
 - o cliquez ensuite sur « se pré-inscrire »
- > sur le site du CDG38, www.cdg38.fr, rubrique "concours"
 - rubrique "Inscriptions en ligne : Cliquer : ici"
 - o cliquez ensuite sur la rubrique "se pré-inscrire", dans la colonne du concours en question

L'écran suivant s'affiche :





Cliquez sur « Continuer la préinscription »

Les préinsc Le centre de gestion	PRÉ-INSCRIPTION ACENT DE MAÎTRIS Censuar Company Company iptions du 00/09/2020 au 14/00/2020 sur internet ne co ne validera l'inscription qu'a réception, pendant la pér du dossier et de l'ensemble des pièces Le dossier d'inscription est d'une atteraque () dovert objet	SE - SESSION 2021 Instituent pas une inscription définitive. Inde diffuscription (du 08/09/2020 au 22/10/2020), nécessaires, enment doe rengis.
Type de concours ":	INFORMATIONS DE PRÉ-INSO	CRIPTION
Genre *: Nom usuel *: Nom de jeune fille : Prénom *: Autres prénoms : Nationalité *:	ETAT CIVIL DU CANDID	EX: Madame EX: Madame EX: DURONT EX: LEPORT EX: Marke EX: Seame Brighte EX: Françase
Adresse*: Arrondissement: Code postal *: Ville*: Date de naissance*:		14. av. du Central de Caulte Ex: Steme Ex: 2000 Ex: Paris Ex: 2000/0759 -ton (Au format 33/Ant/AuA4)

Complétez alors toutes les rubriques demandées, une aide figure sur la droite de l'écran pour chaque rubrique. Tous les champs sont obligatoires.

A la fin de la saisie, indiquez un mot de passe personnel, que vous pourrez facilement mémoriser :



ou modifiez les informations saisies si nécessaire en cliquant sur « < Retour ».

i Pi	CDG 38 CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISERE	6 Déconnexion			
i Bonjou Vous ê Votre	ir M. Yyy XXX, tes inscrit au concours 2021 Interne de Agent de Maîtrise, spécialité restau p ré-Inscription a été enregistrée le 08/09/2020 14:44, votre dossier est e	^{ation} n cours de transmission auprès du Centre de Gestion.				
IMPORTANT : Veuillez noter les informations suivantes, elles vous seront utiles afin d'accéder par la suite à l'ensemble des services sécurisés						
	L Votre login : 10067 I Votre mot de passe est celui que vous avez	indiqué au niveau du formulaire de pré-inscription				
Un mali de confirmation de pré-inscription vous a été adressé à l'adresse concours@cdg38.fr Vous pouvez récupérer votre dossier pdf de pré-inscription en cliquant sur l'icône ci-après						

Votre dossier peut, selon votre navigateur, soit apparaître sur votre écran, soit être téléchargé. Il est alors nécessaire de récupérer le dossier dans les téléchargements.

Conservez précieusement l'identifiant attribué à votre dossier et le mot de passe personnel que vous avez inscrit. L'identifiant correspond au numéro figurant en haut de votre dossier d'inscription et sera rappelé dans chaque mail qui vous sera adressé.

Une fois votre pré-inscription effectuée, un mail de confirmation vous est adressée. S'il n'apparaît pas dans votre boîte de réception, pensez à contrôler vos mails indésirables (spams).



Via ce mail, vous pourrez réinitialiser votre mot de passe si vous l'égarez.

Etape 2 - Connexion à l'espace candidat et dépôt du dossier d'inscription

Connectez-vous à votre espace candidat :

- > Via le lien reçu par mail à l'occasion de la confirmation de votre pré-inscription.
- Ou via l'écran de pré-inscription <u>https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dep=38</u>



Insérez votre identifiant et votre mot de passe :

CDG 38 CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISERE IDENTIFICATION	
	- Identification	
	Identifiant 10067	

+ Mot de passe oublié

🕒 Retour à la page d'accueil

0

Vous êtes à présent en mesure de déposer votre dossier d'inscription :

Sur votre espace candidat, dans le bloc des « Dépôt des pièces », déposez votre dossier d'inscription avant la date limite de dépôt, ainsi que toute autre pièce requise, dont vous disposez déjà.



CDG 38 - 416 Rue des Universités - CS 50097 - 38401 SAINT MARTIN D'HERES Mentions légales - Version 2020 - 252

Etape 3 – Validation du dépôt du dossier d'inscription

Une fois votre dossier d'inscription déposé, assurez vous de bien valider votre inscription de la façon suivante :



- > Cliquez sur « J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription ».
- Cliquez sur « valider le dépôt du dossier d'inscription » avant la date limite de dépôt. Après cette date, il ne vous sera plus possible de valider votre inscription. Vous ne serez donc pas inscrit.

Vous êtes désormais inscrit(e) à l'opération choisie. Le centre de gestion est en attente des autres pièces justificatives nécessaires à la recevabilité du dossier.

Etape 4 - Dépôt des pièces justificatives

- Sur votre espace candidat, dans le bloc des « Dépôt des pièces », déposez vos pièces justificatives avant la date limite fixée pour chacune d'elles. Lorsque la date limite de dépôt d'une pièce est atteinte, il ne vous sera plus possible de la déposer.
- À tout moment, il vous sera possible de visualiser vos pièces. La modification et la suppression de pièce interviennent jusqu'à la date limite de dépôt de la pièce.
- Si vous souhaitez déposer une pièce supplémentaire non mentionnée dans le bloc des « Dépôt des pièces », adressez votre pièce par mail à <u>concours@cdg38.fr</u> en précisant le type de concours, votre nom, votre prénom et votre identifiant. Elle sera alors ajoutée à vos documents en ligne et apparaîtra sur votre espace candidat après validation du service concours. Selon le type de pièce, celle-ci pourra être acceptée ou rejetée en fonction de la date d'envoi.

La liste des pièces à compléter et à fournir sont annexées au dossier d'inscription en fin de document. Nous vous conseillons de l'imprimer et d'utiliser l'aide à la constitution.

Votre espace candidat

Au-delà de la présente inscription, votre espace candidat vous permettra de :

- Consulter vos informations personnelles
- Modifier votre mot de passe
- > Suivre l'évolution de votre inscription
- > Télécharger vos convocations aux différentes épreuves
- > Consulter les statistiques de l'opération
- Télécharger vos résultats
- Consulter vos copies et les fiches d'appréciations des correcteurs / examinateurs après avoir effectué une demande auprès du service concours

Exemple : Si le dossier a été déclaré recevable, l'espace candidat sera mis à jour et le statut passe à « admis à concourir », à défaut un courrier de rejet, en recommandé avec accusé de réception, est adressé au candidat.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère transmet au candidat sur l'espace candidat, de manière dématérialisée, une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves 15 jours avant celles-ci. Cette convocation est accompagnée d'un plan d'accès.

Le jour de l'épreuve, le candidat doit présenter sa convocation, ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie récente. Le candidat doit imprimer sa convocation qui sera alors tamponnée afin d'attester la présence du candidat.

Conservez bien vos identifiant et mot de passe au-delà de l'inscription et des résultats. Des informations relatives au suivi du lauréat jusqu'à sa nomination y seront publiées régulièrement. En cas d'admission, cet espace sera nommé « espace lauréat », mais demeurera accessible avec les mêmes identifiant et mot de passe.



Documents concours ou examens : brochure/guide, arrêté d'ouverture, notes de cadrage



Chaque concours ou examen comprend un ensemble de documents consultables :

- La brochure / le guide
- L'arrêté d'ouverture et le ou les arrêtés modificatifs
- L'arrêté de désignation des membres du jury
- Les notes de cadrage des épreuves
- > Les sujets précédents des épreuves écrites
- Le rapport de jury éventuellement, etc …

Ces documents comprennent des informations sur la constitution du dossier, le calendrier (date limite de dépôt des dossiers, dates de la période d'inscription, dates des épreuves ...), les conditions d'accès à au concours ou examen, etc.

Vous retrouvez ces documents :

sur le site régional des concours à l'adresse suivante : <u>https://www.cdg-aura.fr</u>, rubrique : « Rechercher un concours ou un examen »,